Conclusion et recommandations

L'eau est perçue comme moyen d'accès à la vie moderne et est facteur de développement car facteur de production. De ce fait les pays en développement ont réalisé dans le secteur de l'eau des investissements croissants. Le trait caractéristique du secteur de l'eau réside dans l'existence des relations de concurrence et de complémentarité entre différents modes d'approvisionnement, les uns relevant d'une offre de service « moderne » et souvent qualifiée d' « améliorée », les autres fournis par des sources traditionnelles et « gratuites » telles que les puits, les sources, l'eau de puits, les rivières et marigots, d'autres encore proposés par des opérateurs souvent informels sous forme de livraison à domicile d'une eau qu'il se procurent eux-mêmes de façons diverses. Or l'inadéquation entre l'offre et la demande a de graves répercussions sur la durabilité des ouvrages, leur prise en charge par la population, l'efficacité d'une politique sanitaire ainsi que sur l'équilibre financier des sociétés en charges de la gestion de l'eau potable.

En dépit des nombreux efforts consentis par l'Etat en matière d'approvisionnement en eau potable depuis la mise en œuvre du Programme National d'Hydraulique Humaine (PNHH) du début des années 70 jusqu'à ce jour, beaucoup reste encore à faire au regard des besoins non encore satisfaits.

A titre d'exemple, on peut noter que le déficit d'approvisionnement de la seule ville d'Abidjan est de 150 000 m3/jour, ce qui représente un besoin de financement d'au moins 60 milliards de FCFA dont des travaux en cours d'un montant de 32,5 milliards FCFA.

De plus, pour éviter cette situation de déficit d'approvisionnement en eau des populations, des investissements colossaux doivent être fait d'ici à 2015. Environ 650 milliards de francs CFA sont nécessaires pour couvrir tout le pays et maintenir un niveau d'approvisionnement en eau potable adéquat des populations. Ces investissements permettront d'assurer la continuité de service et d'accroître le taux de desserte de 61% actuellement à 82,5% en 2015, conformément aux OMD.

Le financement de ces investissements sera certes assuré par l'Etat, les bailleurs et les partenaires au développement, mais aussi les consommateurs doivent y participer à travers la

redevance sur l'eau. Les efforts sont attendus de la part de ces principaux acteurs. Pour ce faire, un ajustement des tarifs appliqués s'impose.

La création de l'ONEP et sa prise en main effective des activités du secteur est une étape importante dans ce processus car il sera chargé entre autres attributions, de la mobilisation des fonds sur la base du FNE et du FDE; l'équilibre financier du secteur pourra ainsi être atteint en milieu urbain.

A cet effet, toutes les mesures devront être prises conformément à la nouvelle vision de gouvernance du secteur de l'eau potable, pour que l'ONEP dispose des moyens aussi bien réglementaires que financiers pour assumer les rôles qui lui sont dévolus.

Pour y arriver, il est nécessaire de définir et de mettre en œuvre une politique cohérente avec des objectifs clairement définis.

Des recommandations suivant peuvent être formulées :

- La prise en compte des collectivités décentralisées pour la planification, la tarification, la gestion et l'entretien des systèmes d'hydraulique villageoise et d'hydraulique villageoise améliorée;
- L'élaboration et l'application des mesures visant à la réduction des dépenses d'eau de l'Etat et le paiement régulier des factures de l'Etat ;
- L'incitation d'un engagement plus accru du secteur privé dans le financement des infrastructures :
- Le maintien du principe de l'unicité des prix au niveau national au nom de la solidarité nationale et de l'équilibre social ;
- Privilégier les grands centres de production à partir des ressources en eau de surfaces (barrages, prise d'eau en rivière, etc.);
- Identifier, évaluer et protéger les ressources en eau par bassin versant en menant des études prospectives
- Engager au plan juridique, réglementaire et technique des actions en vue de protéger la nappe d'Abidjan qui assure au moins 70% de la production nationale en matière d'eau potable;

- Développer des technologies appropriées à l'alimentation en eau potable des populations défavorisées
- Promouvoir l'approche par la demande ou les communautés établissent leur choix en phase avec leur participation, le niveau de service délivré ;
- Assurer la conservation de la ressource et la préservation de l'environnement
- Encourager des opportunités de création de revenus non agricoles pour limiter les effets de la pauvreté et par conséquent améliorer la capacité de payer pour la fourniture d'eau potable;
- L'implication systématique des femmes dans la conception, la planification et la mise en œuvre des projets de fourniture d'eau potable;
- La détermination du prix de l'eau en zones rurales devrait suivre une politique de prix basée sur le revenu des ménages afin de limiter les sous usages et le gaspillage de la ressource ;
- Intégrer l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans l'éducation de la communauté